



Un standiste a fabriqué lememe stand pour deux concurrents

Par iboostudio

Bonjour,

Heureux d'être parmi vous.

Voici ma question :

J'ai commandé un stand d'exposition chez un standiste : un simple artisan et lors de l'exposition prévue je me suis retrouvé avec un stand identique à celui d'un concurrent ?

Ce n'est pas légal de faire un même stand pour deux concurrents, en ne changeant que le logo ? Quels sont mes droits ? Ai-je le droit à une indemnité ?

Je me suis fait conseillé par une [url=http://iboostudio.com/]http://iboostudio.com/[/url]et ils m'ont dit qu'on ne peut pas se permettre une chose pareille.

Merci à tous ceux qui répondront.